



Procès-verbal du Conseil communautaire

29 janvier 2026 à 18h30

Moutier Rozeille

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Moutier Rozeille, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Guy LANNEAU (suppléant de Pascal MERIGOT) ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Valérie BERTIN ; Nadine HAGENBACH à Bernard ROUGIER ; Thierry ROGER à Mireille LEJUS ; Isabelle DUGAUD à Jean-Pierre LANNET ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Serge DURAND ; Philippe LEFAURE ; Philippe COLLIN ; Jacques BŒUF ; Gérard AUMEUNIER.

Valérie BERTIN :

Bonsoir à tous, je remercie la commune de Moutier Rozeille qui nous accueille ce soir pour cet avant-dernier Conseil communautaire de notre mandature.

Laurent LHERITIER :

Je suis très heureux de vous accueillir ici pour ce Conseil communautaire et, après le Conseil il y aura un petit pot offert par la commune, on pourra boire le verre de l'amitié traditionnel, merci et bon débat !

Valérie BERTIN :

Avant de démarrer l'ordre du jour, je vais vous faire un petit rappel sur l'activité dense qui s'est déroulée sur notre collectivité et donc je vais profiter de ce début d'année pour vous lister de façon un peu exhaustive toutes les actions et tous les projets que nous avons réalisés en 2025.

- Concernant la Direction de l'Aménagement des Transitions, on a eu un premier week-end immersif en mai à destination des professionnels de santé en recherche d'un lieu d'installation et en décembre nous avons signé la convention pour la mise en place d'un centre de santé mutualiste à Aubusson, un séjour d'accueil en novembre à destination des salariés d'Electrolux qui a été organisé conjointement avec les services de l'Etat, la poursuite de la politique d'accueil avec des rencontres régulières avec les directeurs généraux de services et les secrétaires de mairies, un démarrage du PLUi et la finalisation du diagnostic avec une très bonne participation des communes comme de la population, la mise en œuvre sur une année pleine des aides directes aux entreprises et la finalisation des Actions Collectives de Proximité, qu'on appelle donc les ACP, avec le Pays Sud Creusois notamment les actions ciblées sur les vitrines, l'étude SEGAT sur le foncier à vocation économique et la gestion par Creuse Grand Sud des gîtes « Les Grand Bois » et « du Bonneix ».

- Concernant la Direction de l'Environnement et des Services Techniques, la mise en place de la facturation des professionnels en déchetterie et du contrôle des accès, la fin du déploiement des bacs de collecte à ordures ménagères, la mise en service en location d'une benne à ordures ménagères neuve et vous vous en souvenez aussi, sans doute, d'un véhicule de collecte qui est dédié aux voies d'accès difficiles dans les villes, des travaux de réhabilitation des ateliers intercommunaux qui sont presque terminés, la mise en place de quatre cuves de 5000 litres dans le cadre de cette réhabilitation des ateliers pour la récupération d'eau destinée au lavage des bennes à ordures ménagères, des travaux d'entretien et de sécurisation des bâtiments communautaires qui sont un petit peu dispersés dans plusieurs communes, la finalisation de l'accord de territoire Creuse amont avec la déclaration d'intérêt général correspondante ; c'est Laurent LHERITIER qui est allé signer cet accord avec les partenaires, une activité du SPANC qui est saluée par les particuliers comme par les entreprises qui réalisent les travaux, un très bon niveau d'activité pour ce service qui s'effectue en régie depuis plusieurs années maintenant.

- Concernant la Direction des Services à la Population, la signature et la mise en œuvre du Fonds d'Innovation Petite Enfance et la poursuite des partenariats avec la CAF, un gros succès de la journée de formation à destination des professionnels de la petite enfance qui a été organisée en novembre dernier, l'intégration de la bibliothèque de Saint Quentin la Chabanne au réseau intercommunal de la lecture publique, le développement des compétences et des outils pour garantir un accueil adapté et inclusif de tous les enfants au sein des centres de loisirs, le renouvellement de plusieurs équipements à Aquasud : les filtres à sable, les sondes, les éclairages, vous avez pu voir au cours de l'année on a dû à plusieurs reprises fermer l'équipement pour pouvoir réaliser des travaux et la mise en œuvre du programme de formation à l'aisance aquatique au sein d'Aquasud donc je salue le travail des équipes puisqu'on est centre de formation.

- Concernant la Direction Générale des Services, les finances, les ressources humaines et l'informatique, on a mis en place la protection sociale complémentaire, le volet prévoyance et santé depuis le 1er janvier, le démarrage de l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels avec le développement en interne d'un logiciel de gestion des risques, la gestion proactive des contrats de travail et je salue aussi le travail de l'agent en charge des ressources humaines qui mène un gros travail de veille pour être vraiment attentif à la fin des contrats et quand il y a des renouvellements ou pour pallier le remplacement quand les agents sont absents, la desserte de chaque site communautaire en fibre optique et la sécurisation des infrastructures informatiques, il y avait un gros travail à faire sur l'informatique, le travail vient de démarrer, on avait recruté il y a plus d'un an un agent en charge de l'informatique qui a déjà fait un gros travail d'audit et le déploiement de nouveaux matériels informatiques sera nécessaire, l'optimisation de la gestion locative avec le suivi et l'actualisation des charges puisque pour nos loyers tout a été revu concernant la mise à jour, la poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable et un nouveau format du rapport d'activité pour ce qui est de la communication.

Cette liste n'est pas exhaustive, en tout cas ce sont les gros chantiers qui ont occupé l'activité 2025 et je voulais en profiter pour souligner l'activité intense de la collectivité mais surtout remercier l'ensemble des agents et les vice-présidents qui ont suivi de près tous ces dossiers ainsi que le Conseil communautaire qui a validé les délibérations qui ont permis de réaliser tous ces travaux.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.....	- 4 -
1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025.....	- 4 -
2. Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente.....	- 5 -
Administration générale et finances.....	- 6 -
3. Débat d'Orientations Budgétaires	- 6 -
4. Lancement d'une démarche de redéfinition des compétences, de refonte de leurs conditions d'exercice et des modalités de fonctionnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.....	- 17 -
Développement, Aménagement et Transitions.....	- 23 -
5. Désignation des représentants de la Communauté de communes au syndicat mixte du SCOT de la Creuse	- 23 -
Questions diverses.....	- 25 -

Désignation d'un secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un **secrétaire de séance**.

Madame Marina BONIFAS est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025

Demande de modification de Monsieur Jean-Luc LEGER :

Il y a deux phrases où je n'ai pas reconnu mes propos :

- Page 45, sur le PLUi, on me cite : « Je terminerai en disant que l'autre jour j'ai rencontré des élus d'un autre territoire qui me disaient : "Holala les PLU, on va perdre la main » et en fait c'est « avec les PLUi que certains élus ont peur de perdre la main."
- Page 67, c'est marqué : « C'est vraiment la preuve de l'aménagement du territoire dans notre pays » et il faut mettre « C'est vraiment la preuve de l'abandon de l'aménagement du territoire dans notre pays ».

Demande de correction de Madame Renée NICOUX :

- Page 46, c'est juste une faute d'orthographe, j'ai changé de nom, je ne m'appelle pas « NIXOUX » !

Demande de modification de Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX :

- Page 69, je pense que mes propos sont répétés deux fois à la dernière ligne : « Il faut quand même rappeler que le Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat est le berceau de la cité de la tapisserie, c'est là où il y avait le musée départemental de la tapisserie et c'est là où il y a le musée international de la tapisserie. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (Thierry LETELLIER + pouvoir de Benjamin SIMONS, Mireille LEJUS + pouvoir de Thierry ROGER, Nadine RAVET, Christian ARNAUD, Vincent PERRIERE, Didier TERNAT)

POUR : 30

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

2. Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des attributions exercées par délégation et des travaux du Bureau exercés par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations de Bureau suivantes ont été prises :

- **Délibération N° 2025-B-048** du 26 novembre 2025 : Demande de financement auprès de la CAF de la Creuse pour les ALSH Felletin et Gentioux dans le cadre des fonds publics et territoire,
- **Délibération N° 2025-B-049** du 26 novembre 2025 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre d'une manifestation autour du livre, de la lecture et des arts du récit,
- **Délibération N° 2025-B-050** du 26 novembre 2025 : Demande d'aide DETR 2026 acquisition d'équipements informatiques et numériques,
- **Délibération N° 2025-B-051** du 26 novembre 2025 : Demande d'aide DETR 2026 aménagement d'un quai de transfert pour le transit des ordures ménagères résiduelles,
- **Délibération N° 2025-B-052** du 26 novembre 2025 : Demande d'aide DETR 2026 acquisition d'équipements pour le service public de gestion des déchets,
- **Délibération N° 2025-B-053** du 26 novembre 2025 : Demande d'aide DETR 2026 travaux de voiries intercommunales 2026,
- **Délibération N° 2025-B-054** du 26 novembre 2025 : Demande d'aide DETR 2026 études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique d'Aquasud.

Par ailleurs, depuis le précédent conseil, les arrêtés de la Présidente suivants ont été pris :

- **Arrêté N°2025-004 du 18/07/2025** portant acte de nomination des mandataires de la régie de recettes du Centre Aquasud piscine d'Aubusson – Eva MANGERET
- **Arrêté N°2025-005 du 12/12/2025** portant acte de nomination d'un mandataire de la régie de recettes de la perception de la taxe de séjour – Adrienne TOMMY
- **Arrêté N°2025-006 du 03/12/2025** portant acte de nomination des mandataires de la régie de recettes du Centre Aquasud piscine d'Aubusson – Ketthy JUILLE
- **Arrêté N°2026-001 du 14/01/2026** Mouvement de crédits de chapitre à chapitre budget principal 2025

Valérie BERTIN :

Nous allons commencer l'ordre du jour avec le Débat d'Orientations Budgétaires, vous savez qu'il n'est plus obligatoire mais que nous l'avons mené chaque année car c'est important d'avoir une lecture de l'année écoulée et de pouvoir débattre tous ensemble des prévisions pour l'année à venir. Je remercie Monsieur BOURDAT, conseiller aux décideurs locaux, qui est présent ce soir à nos côtés.

Monsieur BOURDAT :

Je vous remercie pour votre accueil chaleureux et je vous remercie également de m'avoir invité à ce Débat d'Orientations Budgétaires. Je suis très content d'avoir pu échanger au cours de ce petit bout d'exercice avec Monsieur SURLEAU et Madame TOMMY principalement pour toutes les questions autour du budget principal de la collectivité.

Denis PRIOURET :

Ce que j'ai envie de vous dire pour cet exercice autour du DOB qui n'est pas obligatoire mais qu'on va essayer de rendre intéressant, c'est que comme d'habitude, sous les yeux vous avez des rapports très complets et je remercie à mon tour Guillaume et Adrienne qui forment un duo de choc et qui ont fait un très gros travail d'analyse, ils le rediront, les comptes ne sont pas tout à fait figés ni arrêtés, vous comprendrez pourquoi. Ce que j'ai envie de dire en cette fin de mandat, c'est que l'équipe actuelle autour de la Présidente et des vice-présidents, et plus particulièrement avec les techniciens qui sont en charge des finances, on ne va pas se gargariser des bons résultats qui ont été obtenus, mais quand même on va se rappeler d'où on est partis. Vous avez connu la situation très délicate par laquelle on a commencé cette mandature et vous verrez, les chiffres parlent, nos finances sont devenues plus que saines et très satisfaisantes. J'ai envie de dire que c'était la moindre des choses de faire ce travail, au début avec la Chambre Régionale des Comptes et donc pourquoi pas s'en féliciter ouvertement. La situation est devenue saine, l'argent, aussi important soit-il, n'est qu'un moyen et le plus important c'est ce que l'on en fait et le débat qui va suivre après sur l'avenir de notre collectivité, ce que l'on fait de nos compétences, ce que l'on garderait ou pas, les missions qu'on peut se donner ou celles qu'on peut abandonner. Je pense que les bons résultats budgétaires peuvent nous procurer l'assise confortable pour mieux envisager l'avenir. D'autres le diront mieux que moi, on va se satisfaire des chiffres mais vous savez qu'on a aussi des perspectives moins réjouissantes avec l'abandon dans 3 ou 4 ans du loyer du FAM de Gentioux qui représente une partie importante et puis il y a peut-être certaines compétences, notamment au niveau de nos bâtiments, qui peuvent nous coûter très cher dans l'avenir et il faudra s'interroger sur la pertinence de les conserver tous ou en partie.

Dans les documents que vous avez reçus, dans le contexte actuel, tout a bien été repris par Guillaume et ses équipes.

Administration générale et finances

3. Débat d'Orientations Budgétaires

Contexte :

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Même s'il n'est plus obligatoire pour Creuse Grand Sud, c'est un outil d'information budgétaire important qui permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière nationale et spécifique à Creuse Grand Sud, sur la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Objet de la demande :

Il s'agit d'échanger sur les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes et de la projection budgétaire 2026.

L'ensemble des comptes 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour, des modifications peuvent encore avoir lieu à la demande du Service de Gestion Comptable d'Aubusson, sans bouleversement majeur.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) permettant d'engager un débat sur les orientations budgétaires 2026 est joint en annexe.

Débat :

Pierrette LEGROS :

Dans le rapport 4 du document de séance que vous nous avez donné, à la page 4, j'ai vu que vous avez parlé du contexte du mariage des deux communautés de communes et au 3^{ème} paragraphe vous mettez « l'institution a réussi à mettre en œuvre le plan de redressement sans augmentation de la fiscalité locale » et il me semble que la fiscalité a augmenté non pas de 41% comme la DGFIP nous l'avait demandé mais de 18% pour combler une partie du déficit. À cette époque, c'est Jean-Luc qui était président et on était monté à la préfecture pour discuter de ça.

Deuxième chose, je vois que les finances sont bien redressées, félicitations à tous et toutes. Tous les ans vous nous demandez de participer, par l'intermédiaire du FPIC, aux finances de la Communauté de communes, alors comme vos finances sont un petit peu plus saines, je vais parler pour les communes, peut-être que vous allez pouvoir nous laisser le FPIC ? Les communautés de communes se sont constituées pour aider les communes, ce n'est pas l'inverse normalement. Chaque commune a participé à la hauteur de nos finances parce qu'on n'a pas des finances extensibles, vous devez bien vous en douter ; alors je fais un appel à la Présidente.

Valérie BERTIN :

On va voir le résultat, c'est conjoncturel, les recettes que l'on a eues cette année on ne les aura pas tous les ans, ça va vous être expliqué tout à l'heure.

Jean-Luc LEGER :

Pierrette l'a rappelé, pour faire face au déficit de 4 millions d'euros constaté en 2016, il fallait gravir une marche importante dès la première année puisqu'il s'agissait de réduire le déficit d'un quart de million d'euros dès l'année 2017. La Chambre Régionale des Comptes dans ses préconisations, souhaitait une augmentation à hauteur de 41 % de nos impôts. Comme tu l'as dit, nous étions allés à la préfecture et nous avons obtenu d'abord du Préfet et ensuite de la Chambre Régionale des Comptes, de diminuer pratiquement de moitié l'augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière et la taxe d'habitation parce que nous avons décidé de vendre un certain nombre d'actifs, notamment les gares, etc. Ce qui nous a permis de poursuivre cette évolution, de mémoire, un déficit de 4 millions d'euros en 2016, 1,4 millions d'euros en 2020 ; les premières marches étaient les plus hautes. Mais effectivement tu y vas fort pour débiter le débat qui va nous préoccuper après : sur quel pacte financier demain pour la Communauté de communes. Là ça va passer par une analyse financière très fine parce que, qui dit revoir le FPIC parle de pacte de finance, parle de révision des compétences donc là c'est un autre débat que l'on ne pourra pas trancher ce soir ; tu as été déjà très loin, mais tu as raison parce que ce sont de bonnes questions que celles de voir ce que seront les liens demain entre la Communauté de communes et les communes. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que l'on ne pourra pas continuer comme ça de toute façon compte tenu de l'épée de Damoclès de la perte du loyer du Foyer de Gentioux en 2029 ou peut-être un peu plus tard on verra bien mais il faut s'y préparer.

Denis PRIOURET :

Pour illustrer, pour ceux qui n'ont pas tout ça en tête, parler de fiscalité c'est intéressant en comparaison de nos communes où on a presque plus de fiscalité locale. Mais notre collectivité ici même reçoit quand même pour sept-millions-sept-cent-quatre-vingts mille euros, plus de 71% par rapport à notre budget de onze millions cinq en gros, j'arrondi les chiffres, donc la fiscalité est importante, on peut aussi en rappeler le détail avec la taxe foncière pour deux millions quatre cent soixante-seize mille euros, la TEOM pour deux millions deux cent trente mille euros, la TVA deux millions deux cent trente-six mille euros et à côté la DGF c'est sept cent mille euros ; donc vraiment on travaille et on vit avec la fiscalité locale. C'est important de le répéter et de le redire à la population.

Jean-Luc LEGER :

Ce que l'on remarque aussi quand même, et le rapport le dit très bien, il est vraiment très bien fait, c'est que nous sommes devant une autonomie financière de plus en plus faible et Guillaume l'a très bien indiqué dans son rapport, la fraction de TVA que nous donne l'Etat représentait un peu plus de 20 % de recettes fiscales et aujourd'hui on est presque à 30 %; si un jour l'Etat vient à être en colère ou alors a quelques difficultés financières, imaginons, peut-être que ça ne sera pas « la même confiture » demain. Nous sommes fortement dépendants de la fraction de TVA, ce n'est pas nous qui en décidons et nous sommes extrêmement dépendants de la recette de la TEOM qui a augmenté de 25 % ces dernières années. Vous l'avez constaté, la moitié des recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2020 proviennent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères donc nous avons deux grandes dépendances à la TEOM et à la fraction de TVA avec des données que l'on ne maîtrise pas car évidemment ce n'est pas nous qui l'appliquons en décidant le taux mais en décidant de la répercussion sur les collectivités locales et en particulier la Communauté de communes. Quant à la TEOM on est pris dans de telles considérations générales, on a tellement parlé de la nécessité de réduire le tonnage etc. de l'augmentation de la taxe, que ça aussi ce sont des choses qu'on maîtrise mal et du coup on est de moins en moins maître de nos recettes fiscales.

Renée NICOUX :

À savoir que la TEOM est affectée, normalement, aux ordures ménagères et pas à autre chose.

Denis PRIOURET :

Les excédents de cette section arrangeaient bien le budget principal, c'était dans le temps, maintenant c'est fini.

On laisse la parole à Guillaume SURLEAU qui va nous présenter ce ROB.

Guillaume SURLEAU :

Merci beaucoup Monsieur le vice-président.

On a en effet préparé cette petite présentation, je vais essayer de ne pas trop vous assommer de chiffres trop rébarbatifs, l'essentiel est évidemment dans les documents que vous avez sous les yeux. On a essayé simplement de remettre en évidence, en exergue, certains points. Vous avez déjà commencé à effleurer le sujet et même plus que ça, à en débattre. La consolidation de la situation financière de la collectivité, on va aller tout de suite dans le vif du sujet, Denis a commencé à le dire mais j'insiste, on a deux mois d'avance par rapport au calendrier habituel donc on a travaillé avec des chiffres en perpétuels mouvements parce qu'on était dans nos opérations de clôture d'exercice comme vous le connaissez dans vos communes bien évidemment. On reviendra assez vite sur le contexte de la préparation du budget 2026 et on essaiera de mettre en évidence les principales caractéristiques qui seront proposées lors du vote du budget.

Guillaume SURLEAU présente le ROB.

Evelyne CHABANT :

J'ai une question, je suis désolée Claude de t'interpeler ce soir mais c'est peut-être une des dernières fois, alors je préfère le faire aujourd'hui. Ça fait deux ans qu'on a des travaux de voirie prévus sur Saint Alpinien, route de Puyboubé ; ça n'a pas été fait en 2024 alors que tu m'avais dit « je te promets ça sera fait en 2025 » et ça n'est toujours pas fait. La route est de plus en plus dégradée, elle fait moins de 3 mètres, on dirait un chemin maintenant.

Claude BIALOUX :

Alors les travaux étaient prévus en 2025.

Evelyne CHABANT :

C'était même prévu en 2024, j'ai le courrier.

Claude BIALOUX :

Oui tout à fait. En 2025 c'est sûr, c'est budgété en 2025 et ça va se faire au printemps parce que les travaux n'ont pas pu se faire en fin d'année à cause du temps.

Evelyne CHABANT :

Nous, on a fait faire des travaux sur Saint Alpinien et l'entreprise a réussi à les faire et on avait le même temps que les entreprises d'Aubusson.

Claude BIALOUX :

Oui, et bien à Sainte-Feyre-la-Montagne j'ai eu le même problème aussi.

Evelyne CHABANT :

C'est des dépenses qui n'ont pas été faites, donc ça augmente les recettes aussi, parce que les travaux qui n'ont pas été faits sur la voirie il ne faut pas les compter.

Claude BIALOUX :

Ils sont dans les restes à réaliser.

Evelyne CHABANT :

Oui, j'espère.

Claude BIALOUX :

Oui.

Evelyne CHABANT :

Tout ce que je tenais à dire, c'est que depuis deux ans on me promet une route, 500 mètres de route. Je m'en prends plein la tête depuis deux ans à Saint Alpinien, tu la connais cette route, tu as vu dans quel état elle est ?!

Claude BIALOUX :

Oui, je sais.

Evelyne CHABANT :

Heureusement qu'on n'a pas d'accidents.

Claude BIALOUX :

Ça va se faire au mois d'avril.

Evelyne CHABANT :

Oui mais attends, tu m'avais promis avant la fin d'année !

Claude BIALOUX :

Oui, mais par rapport au climat ça n'a pas pu se faire.

Evelyne CHABANT :

On est d'accord que ça va être fait par une entreprise ? Je n'accuse personne du personnel.

Claude BIALOUX :

Oui, j'étais même avec le directeur d'Eurovia cet après-midi et on en a parlé. Dès que le temps le permet, ils feront les travaux.

Evelyne CHABANT :

Il y a vraiment des gros trous, je suis obligée de les faire boucher par l'employé communal, on nous dit qu'il ne faut pas le faire mais quand il y a des problèmes et que les gens viennent à la mairie il faut bien leur répondre. On est responsable en cas de problème.

Renée NICOUX :

Alors justement, pour les routes intercommunales, qui est responsable ? C'est le maire ?

Nadine RAVET :

Oui, c'est le maire.

Denis PRIOURET :

Puisque tu as dégainé à juste titre et avant Nadine, on va parler de l'avenir et entre quatre yeux, toi qui es maire, ta route, est-ce que tu la juges vraiment d'intérêt intercommunautaire ?

Evelyne CHABANT :

Je ne sais pas.

Denis PRIOURET :

Elle a été classée comme telle.

Evelyne CHABANT :

Oui je suis d'accord mais pour l'instant on n'a pas eu ce débat, les travaux étaient prévus.

Denis PRIOURET :

Oui, tu as raison, ça t'a été promis. Pour ta prochaine réélection, c'est bien d'annoncer qu'elle va être faite.

Evelyne CHABANT :

Non je ne vais pas l'annoncer car ça fait deux ans que j'attends et deux ans que je m'en prends plein la tête !

Denis PRIOURET :

J'essaye de voir plus loin, je suis persuadé que dans tous les kilométrages de routes dites intercommunautaires, il y en a les deux tiers à supprimer ; il faut aller sur le terrain et entre nous, en nous regardant bien dans le blanc des yeux, reprendre un peu les données parce qu'on a fait quelques cadeaux, on a voulu faire plaisir à tout le monde mais ce n'est pas bon. Il ne faudra retenir que le véritable intérêt communautaire.

Thierry LETELLIER :

À tout le monde, à tout le monde, pas vraiment.

Jean-Luc LEGER :

Sauf à La Villedieu ! (Rires)

Denis PRIOURET :

Ça fait des années qu'on en parle mais on ne bouge pas donc on insatisfait tout le monde !

Jean-Luc LEGER :

L'annuité d'emprunt est presque de 400 000 €, je souhaite à nouveau la mettre en rapport avec le loyer du Foyer de Gentioux, 440 000 €, donc en 2029, moins les 440 000 €, il faudra quand même continuer à payer la même annuité d'emprunt. Je veux mettre aussi un regard sur ces 440 000 € de loyer car c'est à peu près le total des investissements constatés dans l'année 2025 donc ça veut dire qu'on a trois ans pour changer le logiciel car sinon, à nouveau, on aurait de grosses difficultés ; c'est pour ça que Valérie a raison, c'est bien mieux mais c'est vrai que ça reste fragile et ça nous oblige à revoir le logiciel et le fameux pacte financier qui a déjà été évoqué un petit peu par Pierrette tout à l'heure et dont on va parler, j'imagine, tout à l'heure lorsqu'on va évoquer l'étude qui va être proposée pour revoir les attributions de compensation, le pacte financier, les compétences, etc. On voit bien que les deux débats se rejoignent parce que quand on parle des routes on est déjà dans ce qu'on va évoquer tout à l'heure dans le rapport suivant ; tout est tellement mêlé qu'on ne peut pas faire un Débat d'Orientations Budgétaires sans se projeter dans cet avenir proche ; on a trois ans.

Je crois que même s'il n'y avait pas la perte du loyer du Foyer de Gentioux, à court terme, sur trois ans, il y aurait nécessité de revoir notre copie commune parce qu'il nous faut retrouver plus de marge d'investissement. Alors je sais que ce n'est pas facile, mais sur un budget de fonctionnement et d'investissement d'à peu près 12 millions d'euros, un réel investissement de 400 000 euros, nécessairement on ne peut que regretter que ce soit si faible, mais ça, ma foi, on fait tous comme on peut et on fait au mieux, bien évidemment.

Stéphane DUCOURTIOUX :

Puisqu'on est sur les recettes fiscales, je voudrais juste ouvrir une petite parenthèse : page 23 du ROB, ce qui est intéressant de voir, c'est l'augmentation de l'IFER, plus 100 000 euros quand même, donc je me dis qu'on a eu raison il y a quelque temps, et on en a beaucoup débattu, d'autoriser l'implantation du parc photovoltaïque « La Moisson du Soleil » à Aubusson. Mise en service du parc en 2024, on percevait 207 000 € de taxe IFER et cette année en service, en 2025, on a perçu 313 000 €, donc on a fait un bon choix, en tout cas sur le plan financier.

Guillaume SURLEAU continue la présentation du ROB.

Denis PRIOURET :

Merci Guillaume pour ce travail et cette synthèse. Place au débat.

Valérie BERTIN :

Vous avez eu un document bien détaillé, je pense que vous l'avez étudié ; on n'envisage pas de baisse, notamment pour les subventions de nos partenaires, nos associations, pour l'Office de Tourisme, pour la Cité de la Tapisserie, etc. On n'invente rien, on a quand même un budget, on finit l'année plutôt bien puisque le résultat par rapport à celui de 2020 qui était de 43 000 € on peut être satisfait mais il faut aussi rester lucide et se dire que notre collectivité reste fragile, structurellement fragile et ce sera l'objet du prochain rapport, je vais vous proposer de lancer une étude et d'un point de vue technique déjà, d'amorcer quelque chose pour ne pas perdre de temps pour le prochain mandat et la prochaine assemblée qui s'installera parce qu'effectivement il faudra travailler les compétences, on le voit bien sur la voirie et la question des déchets, ce sont des sujets super importants qui reviennent à chaque fois dans nos débats. Au cours de ces six années ça a été récurrent donc il y aura des décisions à prendre. Il y a des services quand même qui fonctionnent et je salue le travail des agents, mais qui fonctionnent avec des difficultés au quotidien et il va falloir redonner les moyens pour avoir un fonctionnement normal.

Laurent LHERITIER :

Il est dit sur la fin de l'exposé que l'accent serait mis sur le sujet des ordures ménagères, alors on avait dit l'an dernier qu'on augmentait légèrement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, je vois que cette année on ne continue pas dans la même trajectoire, une trajectoire qui pourrait être douce mais qui pourrait être brutale si on ne fait pas une

augmentation en continuité pour donner les moyens au service de fonctionner à la hauteur de ce que les citoyens espèrent.

Valérie BERTIN :

Oui tout à fait, c'est ce que j'étais en train d'échanger avec Claude, c'est une discussion effectivement qu'on peut avoir en Débat d'Orientations Budgétaires. Effectivement il vaut mieux prévoir une augmentation douce et de façon régulière plutôt que de matraquer d'un seul coup la fiscalité. C'est vrai qu'il y a un niveau de service qui est attendu de la part des usagers. On l'a vu l'an dernier, on a voté une augmentation qui a servi au déploiement de bacs mais également à l'achat d'un véhicule pour la collecte dans les villes, donc il faut donner les moyens au service de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et de rendre service aux usagers, c'est surtout ça qui est attendu ; il y a des attentes de plus en plus grandes, il y a un moment aussi où on a des limites et on va devoir sans aucun doute, enfin ça sera une étude, mais en tout cas s'orienter vers une mutualisation avec des services spécialisés en matière de déchets notamment.

Pour l'augmentation le débat est ouvert, on peut le prévoir dans le budget. Nos spécialistes sont là, ils peuvent nous faire des propositions de ce que ça représentera ; l'an dernier, je crois que ça faisait 120 000 € de recettes en plus qui ont été affectées au service des ordures ménagères. On avait augmenté de 4% mais il vaut mieux une augmentation régulière car les fluides augmentent, pour le carburant, l'entretien du matériel, tout est en constante augmentation ; même si ce n'est jamais le bon moment d'augmenter non plus car on voit bien que pour les habitants aussi c'est compliqué.

Didier TERNAT :

Effectivement cette TEOM de 4 %, on voit que ça nous a rapporté quand même un peu d'argent, mais c'est loin d'être suffisant pour pouvoir faire tourner les services. À l'heure actuelle, il faut bien comprendre qu'il faut le mettre sur la table, ce débat, parce que notre service déchets, est-ce que demain on est capable de garder cette compétence ? Moi je me pose la question parce que pour arriver en 2029 à l'incinérateur de Limoges avec 130 kg par habitant, ça va être compliqué ; il faut savoir qu'aujourd'hui même avec 4 % de plus sur la TEOM ça n'a pas fait bouger les choses, au contraire, on est toujours à 210 kg par habitant, c'est énorme, je crois qu'on a le record sur notre territoire, donc il y a un travail à faire mais je pense que ce n'est pas en augmentant la TEOM qu'on va trouver une solution, ça serait plutôt d'aller sur la TI (Taxe Incitative) et de revoir tout le fonctionnement, et là c'est un débat qu'on doit avoir mais, est-ce qu'on aura la possibilité de garder cette compétence ? Moi aujourd'hui, je me pose la question. On voit bien que c'est très compliqué, même si on a des camions qui sont quand même mieux qu'au début du mandat, il y a toujours des soucis et il y a aussi des problèmes avec les agents lorsqu'ils sont en vacances, c'est toujours compliqué donc il faut qu'on se pose des questions.

Nadine RAVET :

Sur le sujet des ordures ménagères, on sait qu'on produit trop d'ordures, on nous a parlé d'un ambassadeur du tri qui devait passer dans les communes pour renforcer l'action qu'on peut avoir, mais c'est comme les routes, ça fait longtemps qu'on en parle mais on n'en voit pas la couleur. Donc moi aussi je pense que la grosse action, elle passe par la réduction du tonnage des déchets ; on en parle mais rien ne se fait !

Valérie BERTIN :

Le volet communication n'a pas été assez important.

Nadine RAVET :

Non, pas du tout !

Valérie BERTIN :

Louis, si tu veux bien développer ce qui a été mis en place. Mais effectivement il y a encore beaucoup à faire.

Louis CAUCHY :

Sans doute que ce qui a été fait n'est pas suffisant, mais il y a quand même un certain nombre d'actions qui ont été menées, à savoir, pour le volet prévention qui a été transféré et mutualisé à Evolis 23, alors on doit faire le relais de ce qui a été engagé, mais il y a un certain nombre d'actions qui ont été initiées. Pour rappel, le PLPDMA, le plan de prévention dont chaque territoire doit se doter, c'est justement un document de planification qui organise cette démarche de prévention et qui n'existait pas. Il a été élaboré par Evolis 23 et il a été adopté en début d'année 2025, si vous vous souvenez, c'est un document de planification qui engage Evolis 23 et la Communauté de communes. Alors c'est sûr que tout n'a pas été fait, mais il y a un certain nombre d'actions qui sont engagées, notamment la vente de composteurs individuels, la mise en place de compostage collectif et la signalétique a été refaite sur les équipements. Alors certes ce n'est pas suffisant, on sait qu'une vraie démarche de communication, de sensibilisation c'est de l'action au quotidien, donc ça veut dire du personnel qui soit dédié à temps plein sur la communication, sur la sensibilisation. Aujourd'hui notre équipe s'est focalisée sur nos urgences, notamment sur ce qui était nécessaire de faire en déchetterie puisqu'on avait des fragilités et des risques importants, donc malheureusement on a dû prioriser les actions qui étaient à mettre en place, l'extension des consignes de tri, le déploiement des bacs recyclables là où il n'y en avait pas, donc il y a quand même eu des efforts de faits mais sans doute pas assez suffisants.

Si on veut mettre le paquet sur la communication et la sensibilisation il faudra du personnel qui soit spécialisé et dédié expressément à ces missions. Le personnel que vous évoquez a effectivement été recruté, mais sachez que sa fiche de poste a largement évolué et les ambassadeurs du tri, comme vous les évoquez, sont plutôt des postes aujourd'hui qui n'existent plus, maintenant le terme est « chargé de prévention. » L'agent que nous avons recruté, sachez qu'il a été largement mobilisé pour nous soutenir sur des missions plus générales et techniques, mais qui étaient en souffrance dans le service, notamment sur le suivi des contrats, le pilotage, les chiffres, etc. Donc effectivement ça n'a pas répondu à toutes les attentes mais il a fallu restructurer le service, vous le savez, donc cet agent ambassadeur du tri a été un peu réorienté sur ces missions. Néanmoins Renaud ROLINAT, pour le citer, a quand même été présent aux côtés des mairies qui le souhaitent et il l'est encore, on va renforcer sa présence auprès des communes, n'hésitez pas à le solliciter. Donc effectivement les moyens sont limités et on n'a pas encore eu la possibilité d'avoir un chargé de communication qui soit dédié à temps plein auprès du service.

Jean-Luc LEGER :

Didier, tu as prononcé une phrase qui m'a convaincu, même si je l'étais déjà, quand tu as dit « on pourrait bien augmenter autant qu'on veut la TEOM, on ne solutionnerait pas complètement le service rendu » ; je crois assez à ça, je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas augmenter un petit peu chaque année, mais tu m'as convaincu, je crois que tu nous invites à changer d'échelle, j'en suis convaincu depuis longtemps. Une solution départementale, ça fait longtemps qu'on n'y croit plus trop, mais c'est vrai que peut-être déléguer la compétence totalement à Evolis 23 serait une solution parce qu'Evolis 23 a les reins plus solides que nous en comparaison, alors je dis ça avec beaucoup de prudence parce qu'il faudrait vraiment voir ce que l'intégration avec Evolis 23 pourrait signifier en terme de retombée financière pour le contribuable, mais je crois que ce changement d'échelle serait effectivement bienvenu.

Puis, permettez-moi un petit peu de sourire, on a bien le droit, ça aurait aussi un autre avantage, c'est que l'on ne passerait pas à chaque fois lors de nos débats de conseils communautaires à peu près une heure pour parler des déchets ménagers pour de toute façon constater toujours la même chose que, décidément, ma pauvre dame, on produit trop de déchets, puis finalement un an après on constate la même chose et on pourrait enfin débattre de choses comme le projet de territoire, le développement économique, le développement local, je dis ça en souriant, mais il y aurait aussi cet avantage-là. Après, attention, il faut être prudent, il faut voir ce que ça signifie pour le contribuable d'intégrer Evolis 23. Pour siéger depuis quelque temps à Evolis 23 en tant que suppléant, ces gens-là font du bon boulot, il me

semble, ils ont un problème sur le service voirie, mais ça c'est autre chose, mais il me semble qu'ils traitent bien les ordures ménagères.

Stéphane DUCOURTIOUX :

Je suis très, très réservé sur le fait d'augmenter une fois encore la taxe sur les ordures ménagères, je crois que nos contribuables n'en peuvent plus car tout augmente et donc je te rejoins Didier, je ne suis pas sûr que d'augmenter la taxe résolve le problème de ce service-là. Ce qui est encourageant quand même, c'est que, comme tu l'as dit Louis, en tout cas sur Aubusson, c'est qu'on voit enfin Evolis 23 déployer des bacs de compostage, donc on a un petit peu de retard car je crois que c'était obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025, on a un an de retard mais ça y est on y va, donc on a bon espoir, enfin, de réduire notre volume d'ordures ménagères ; alors est-ce qu'il est vraiment nécessaire aujourd'hui d'aller encore taper dans la poche du contribuable ? C'est une question que je me pose vraiment. Allez expliquer au contribuable aujourd'hui qu'il faut encore augmenter cette taxe d'ordures ménagères. Ces mêmes contribuables que je croise régulièrement, ils me disent : « On a une taxe foncière qui augmente et qui est juste effrayante », mais je pense qu'ils ne voient pas vraiment cette part de la TEOM qui est dedans et si elle augmente c'est aussi un peu à cause de nous.

Alain DETOLLE :

Je voudrais revenir sur cette notion de projet de territoire et de gestion des déchets. Il me semble que la gestion des déchets que nous produisons est complètement intégrée dans ce que doit être un projet de territoire. C'est-à-dire qu'en effet il ne faut peut-être pas augmenter la TEOM et encore que ça, ça me paraît douteux qu'on puisse s'en sortir sans mais ce qu'il faut c'est rediscuter à la base sur chacune de nos communes avec l'ensemble des citoyens qui se sentent concernés et en essayant de concerner ceux qui ne se sentent pas concernés pour arriver à gérer différemment l'ensemble des déchets que nous produisons ; il faut peut-être aussi s'interroger sur notre modèle de consommation qui nous amène à cette production de déchets donc c'est vrai que c'est, me semble-t-il, un des axes de réflexion que nous devons avoir dans le cadre d'un projet de territoire que de réfléchir sur le type de consommation qu'on choisit et sur la manière dont après on en gère les scories, si scories il y a parce que les déchets ça peut être aussi des ressources donc il y a tout ça à prendre en compte. Je ne suis pas sûr, même si la solution d'Evolis 23 d'un point de vue technique est intéressante, que ce soit une solution gérable pour l'avenir.

Renée NICOUX :

Pour qu'on puisse prendre une décision sur un transfert à Evolis 23 ou pas ou une augmentation ou pas, il serait quand même bien de savoir combien payent les gens dont les ordures ménagères sont collectées par Evolis 23, à savoir qu'il y aura forcément une augmentation et si elle est bien supérieure à celle que nous on est susceptible de proposer pour l'année suivante, ça serait peut-être préférable de rester maître chez nous et je partage ce que vient de dire Alain, ça fait aussi partie de l'aménagement du territoire et de notre projet de territoire ; est-ce qu'on veut nous-mêmes nous organiser pour gérer ces ordures ménagères et avoir des équipements locaux ? Autre chose, on a, à plusieurs reprises, choisi une location de camion parce qu'on ne pouvait pas emprunter. Est-ce que maintenant que nous avons la capacité d'emprunter, il n'est pas préférable, d'acheter les camions qui peuvent être amortis plutôt que de payer des locations qui sont quand même exorbitantes ? Donc il y a plusieurs choses à envisager et à voir ensemble.

Valérie BERTIN :

Je vais peut-être m'engager un peu loin en disant ça, mais le service est quand même aujourd'hui à bout de souffle, on le voit sur le matériel, le personnel avec bien sûr des remplacements, les collectes l'été, vous voyez que le niveau de service n'est pas fait autant qu'on a pu le faire à un moment car il y a aussi un territoire plus grand, il y a eu le déploiement des sacs jaunes, etc. Le quotidien est quand même très compliqué. Je te comprends Renée, j'ai eu la même réaction que toi, avant de s'engager il faut avoir du chiffrage et c'est normal, on est élu, on est responsable, on veut des chiffres et c'est pour ça que je vais vous proposer

de lancer une étude et d'avoir des chiffres qui aideront après à la décision du futur conseil communautaire. Mais il est nécessaire de démarrer rapidement une étude, on ne peut pas continuer à perdre plus de temps et à fragiliser le service et le service rendu à la population. C'est vraiment nécessaire de lancer une étude sur différents sujets, on a deux grands axes, il y aura les compétences bien sûr, mais sur les ordures ménagères il faut vraiment avancer ; je le vois au quotidien, j'ai des échanges réguliers avec les services et on voit qu'on ne pourra pas continuer longtemps comme ça, on aura des décisions à prendre, ça c'est sûr. Mais encore une fois il nous faut des chiffres, on ne peut pas partir à Evolis 23 comme ça, mais tout seul rester dans notre coin, ce n'est pas possible non plus ; la préfecture a réuni les présidents d'intercommunalités et les syndicats d'ordures ménagères autour de la table et là aussi on nous demande de nous organiser pour avoir un meilleur résultat de service, on est tous concernés. Donc là aussi la question avait été, est-ce qu'il faut faire un syndicat du Sud ? Le temps de créer ce syndicat, c'est aussi une perte de temps avec trois interco les plus proches, Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Sud-Ouest, mais le temps de créer ce syndicat, ça va prendre encore des mois avec le renouvellement des exécutifs, donc est-ce qu'il ne faut pas tout de suite se lancer et voir plus grand en allant sur Evolis 23 ? On est tous en réflexion mais on doit quand même apporter une réponse aux services de la préfecture qui nous ont écrit et qui attendent prochainement, au mois de mars, un engagement de la part de toutes les collectivités, donc c'est pour ça qu'il faut vraiment qu'on avance.

Thierry LETELLIER :

Pour compléter ce qui a été dit et notamment par Alain, je crois quand même qu'il y a une question d'échec parce que quand on regarde avec nos voisins, les départements d'à côté, et notamment la Haute-Vienne puisque La Villedieu est limitrophe avec la Haute-Vienne, je vous avais cité des chiffres à l'avant-dernier conseil communautaire et c'est vrai que le syndicat départemental de la Haute-Vienne a travaillé sur cette question du tri et sur la discipline et c'est pour ça qu'aujourd'hui, globalement, il y a des Communautés de communes en Haute-Vienne où les habitants mettent trois fois moins de déchets que les nôtres, ils sont à 85 à 110 kg par habitant. Donc ce travail-là, je suis d'accord aussi avec toi, on ne pourra pas le faire simplement en augmentant les taxes et en faisant avec un bâton ; il y a une question d'éducation du consommateur. En Haute-Vienne, le consommateur produit autant de déchets sauf qu'il trie mieux et donc il paye moins, et ça, nous aujourd'hui on est incapables de le faire.

Valérie BERTIN :

Mais il y a la mise en place de la Taxe Incitative en Haute-Vienne.

Thierry LETELLIER :

Oui et en Dordogne aussi et effectivement ça joue, mais quand même ils sont partis nettement avant nous sur les politiques de tri et elles ont été plus incisives, plus éducatives, plus efficaces et du coup ils ont des résultats. Effectivement je pense qu'il faut se poser la question d'un changement d'échelle pour nous parce qu'on passe beaucoup de temps sur ce sujet ; je ne sais pas si le faire en régie nous fait faire réellement des économies à la fois pour la Communauté de communes et à la fois pour les habitants, donc c'est un vrai débat et c'est un débat qu'il faut avoir sur les compétences.

Valérie BERTIN :

Oui tout à fait.

Thierry LETELLIER :

C'est pareil pour la voirie car il n'est pas question de tout jeter à la poubelle, mais la voirie dans les Communautés de communes, historiquement, c'était des compensations politiques, on agrégeait les petites communes avec des promesses d'entretien de voirie pour faire accepter des pilules d'investissement d'infrastructures que l'on faisait dans les communes les plus importantes ; il faut qu'on sorte de ce schéma-là et il faut se dire « on est un espace communautaire ». Je ne suis pas trop d'accord avec ce que Pierrette a dit tout à l'heure sur le

FPIC car je pense que la Communauté de communes, elle n'est pas là pour rendre service aux communes, elle est là pour rendre service aux habitants.

Renée NICOUX :

La commune elle est aussi là pour les habitants.

Thierry LETELLIER :

Bien évidemment, attends, je suis maire depuis 31 ans !

En tout cas, je pense qu'aujourd'hui la Communauté de communes doit travailler sur l'attractivité du territoire, sur le PLU intercommunal, sur comment on enraye la démographie pour arrêter de perdre des habitants, il y a des communes qui en gagnent d'autres qui en perdent, comment on fait la synthèse de tout ça et comment on produit un avenir pour nos adolescents, pour nos jeunes, qu'ils aient envie de partir peut-être faire leurs études ailleurs mais qu'ils aient envie de revenir sur notre territoire et ça, le projet de territoire il doit être fait au sein de la Communauté de communes et il faut des moyens pour tout ça ! Moins on mettra de moyens pour les routes ou pour le service des ordures ménagères plus on aura de moyens pour faire des investissements productifs.

Je voudrais remercier les services car on n'a jamais eu une présentation de DOB aussi précise ; alors effectivement la situation s'améliore et c'est très bien donc on peut remettre un peu des ratios comparatifs ; le seul ratio où on est vraiment à la ramasse par rapport à nos collègues c'est sur l'investissement, c'est clair et net ! On était tellement « pieds et mains liés » pour remettre « le pied à l'étrier » qu'il fallait mettre « un grand coup de frein » sur les investissements.

Renée NICOUX :

C'est qu'on avait beaucoup investi avant !

Thierry LETELLIER :

Oui aussi, bien sûr. Mais en tout cas aujourd'hui il faut repartir un peu dans la perspective et arrêter de faire de la gestion au quotidien, il faut de nouveau avoir des projets politiques et de l'ambition pour ce territoire. Donc je pense qu'il est bienvenu de lancer, avec les futurs nouveaux élus, une réflexion sur l'avenir de cette Communauté de communes, comment on en fait enfin un vrai espace communautaire avec un vrai projet de territoire, ambitieux et on voit que les habitants s'intéressent, on l'a vu sur le PLUi alors c'est peut-être le moment de relancer aussi le Conseil de développement. Il faut demander aux habitants quelles sont leurs idées sur ces compétences et leurs exercices.

Denis PRIOURET :

Avant d'aller plus loin, pour Evolis 23, ce n'est pas ma spécialité alors je me suis renseigné un peu plus, ce n'est pas une entreprise du CAC 40 avec des actionnaires qui cherchent « à s'en foutre plein les fouilles », c'est un syndicat avec une éthique de fonctionnement et quelques vertus donc il n'y a pas trop à craindre « le grand méchant loup » du libéral !

Renée NICOUX :

Non mais il faudra comparer.

Denis PRIOURET :

Oui, il faudra comparer, voir les chiffres.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** de la transmission dudit rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

4. Lancement d'une démarche de redéfinition des compétences, de refonte de leurs conditions d'exercice et des modalités de fonctionnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a été constituée en 2014 par la fusion des Communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du plateau de Gentioux. Ce regroupement volontaire et anticipé visait, en amont des futures dispositions des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, au renforcement d'une intercommunalité efficace au service d'un territoire uni dans sa diversité.

En 2016, une grave crise financière, politique, juridique, organisationnelle a affecté les capacités d'actions de la communauté de communes et a obligé le conseil à prendre des décisions difficiles mais nécessaires avec un long plan de redressement, puis une réparation progressive de l'institution.

L'institution a réussi à mettre en œuvre le plan de redressement sans augmentation de la fiscalité locale et à se remettre en ordre de marche, tant d'un point de vue financier qu'organisationnel. Jour après jour, les capacités opérationnelles et la confiance avec les communes membres ont pu se reconstruire.

Avec l'adoption à l'unanimité du projet de territoire en 2020, élaboré par un comité de développement, puis les débats d'élus dans le cadre du PLUi, les conseillers ont croisé leurs regards et partagé leur vision commune du territoire.

Au quotidien, la communauté de communes s'est attachée à répondre de son mieux aux missions de service public tout en veillant à une optimisation de son fonctionnement.

Les rapports et débats d'orientations budgétaires démontrent l'amélioration globale des trajectoires financières, encore confirmées par les résultats 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 laisse envisager une année qui pourrait être mise à profit pour poursuivre le projet d'amélioration du fonctionnement de la collectivité. Cependant, il met aussi en évidence une grande fragilité : son incapacité structurelle à faire face aux défis à venir.

Présentation de la demande

Le mandat qui s'achève aura été celui de l'apaisement et du redressement mais aussi de la prise de conscience des fragilités structurelles de la Communauté de communes telle qu'elle a été bâtie.

La fin de ce mandat apparaît donc comme un moment à la fois adéquat et légitime pour engager le travail préparatoire pour redéfinir les compétences communautaires, refonder les modalités de leur exercice et poser les bases de stratégies financières cohérentes et concertées entre les communes et leur intercommunalité :

- moment adéquat puisque le temps nécessaire au renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire pourra être mis à profit pour commencer le

travail préparatoire technique nécessaire aux choix qui seront à effectuer par les nouvelles assemblées délibérantes, communales et intercommunales ;

- moment légitime puisque les élus qui ont été les acteurs du redressement de la collectivité et qui ont la pleine conscience de ses limites sont les plus à même de décider d'engager ce travail préparatoire pour permettre à celles et ceux qui leur succéderont de procéder aux choix à venir en toute connaissance de cause.

Il est essentiel qu'un important et long travail technique soit conduit comme nécessaire outil d'aide aux futures décisions. Ce travail devra éclairer les différentes possibilités et opportunités offertes, leurs conséquences techniques, financières et organisationnelles pour aboutir à des choix débattus et pleinement approuvés par le prochain conseil communautaire.

Pour guider cette approche, deux axes complémentaires sont proposés :

- **La conduite d'un travail portant sur la révision des compétences de la communauté de communes.**

La révision des compétences de l'EPCI vise avant tout à la refonte des statuts et la redéfinition des notions des intérêts communautaires dans le prolongement du projet de territoire. Trois préoccupations majeures exigent à cet égard une attention plus particulière pour préparer l'avenir de la collectivité :

1. La gestion du Service Public de Gestion des Déchets tout d'abord, compétence pour laquelle il est établi que la Communauté de communes ne peut rester seule gestionnaire à l'échelle de son périmètre pour une question de taille critique. Il est rappelé à cet égard que les services de l'Etat sont en attente d'une décision de la Communauté de communes sur un choix de regroupement.
L'enjeu principal est la maîtrise des coûts nécessaires tant à un fonctionnement pérenne (extrêmement fragile à ce jour) qu'au financement des investissements à venir : *installation de transfert des déchets, mises aux normes des déchetteries, mise en place des outils de réduction de production des déchets résiduels*. Pour rappel, les performances attendues imposent une réduction de 40 % des volumes d'ordures ménagères résiduelles du territoire pour une entrée au futur incinérateur de Limoges Métropole (objectif 2030).
C'est la raison pour laquelle, considérant par ailleurs l'impossibilité de construire ex-nihilo un service de collecte fiable, solide et opérationnel qui nous permettrait d'atteindre les objectifs de production de déchets dans les délais impartis, il est proposé de décider d'étudier le transfert complet de la compétence "collecte des déchets" au syndicat Evolis 23, structure clé qui semble - a priori - la plus à même de répondre aux attentes en la matière.
2. La révision de l'exercice de la compétence « voiries intercommunales » en second lieu, considérant une situation actuellement problématique et qui ne semble satisfaire ni les services de l'EPCI, ni les communes, ni les usagers. Au-delà d'un manque de moyens suffisants, ce sont aussi les critères définissant l'intérêt communautaire des voiries qui méritent une révision. Les communes ont été sollicitées sur ce sujet pour connaître leur position, cette compétence devra être remise à plat.
3. Enfin, la perte à venir des loyers du Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux exige un questionnement sur l'avenir d'un tel bien immobilier, sur la disparition de recettes qui correspondent actuellement à la moitié des capacités d'investissement de l'EPCI et plus généralement sur la gestion du parc immobilier communautaire.

Ces sujets s'inscrivent dans un temps très court qui s'impose à la collectivité.

- **La construction d'un pacte de gouvernance, d'un pacte de compétences et d'un pacte fiscal et financier**

Associés à la révision des compétences et adossés au projet de territoire, ces trois pactes viseront à renforcer les capacités et les relations entre les communes et l'EPCI, pour identifier et dégager de nouvelles marges de manœuvre dans les budgets municipaux et intercommunal.

A ce stade, il s'agit bien uniquement d'engager un travail préparatoire d'analyse et d'expertise. A ce jour en effet, les choix envisagés (retrait de compétence, transfert, abandon, etc.), n'ont pas été entérinés par manque d'éclairages techniques, notamment sur les conséquences financières de telle ou telle orientation. Les décisions à venir du conseil communautaire en matière de redéfinition des compétences et leurs modalités d'exercice devront donc s'appuyer sur ce travail préparatoire.

Ainsi, les futures prises de décisions pourront être préparées en amont des conseils communautaires et selon les modalités souhaitées par la prochaine assemblée.

Eléments d'appréciation

Le consensus cumulatif hérité de la fusion des deux anciennes communautés de communes en 2014 a abouti à un nombre important de compétences et de missions exercées. Les ambitions en termes de niveaux de service sont en inadéquation avec les moyens réels de la collectivité (financiers, humains et techniques).

Le rapport de la Cour des comptes de 2018 indique que *"la décision de principe prise par le conseil communautaire, le 18 décembre 2014, de ne pas compenser les charges transférées au 1er janvier 2015, [induit que] de nombreux transferts de compétences ont été opérés vers la communauté de communes, sans compensation financière. [...] cette décision a privé l'intercommunalité de ressources primordiales pour son fonctionnement"*.

Un audit interne a mis en évidence les nombreux risques quotidiens induits et auxquels la collectivité s'expose :

- Technique : dégradation des équipements et des moyens qui n'ont pas pu faire l'objet des renouvellements réguliers (bâtiments, routes, matériels roulants),
- Financier : pertes des recettes certaines et une augmentation des coûts et des charges,
- Juridique : manque général de sécurisation des nombreuses activités de la collectivité,
- Organisation : inéquation entre les façons d'agir et les besoins (processus de travail, prise de décisions, délais, etc.),
- Humain : drames vécus dans le passé, absentéisme, difficultés de recrutement et de stabilité des équipes, perte de sens au travail et de compréhension des missions.

D'un point de vue législatif, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite "3DS", ont fait évoluer les compétences des communautés de communes avec lesquelles les statuts de Creuse Grand Sud ne sont plus en adéquation.

La présentation effectuée lors du conseil communautaire du 25 septembre 2025, portant sur les relations du bloc communal et la nécessité de reconstruire les stratégies financières entre les communes et leur EPCI, l'a rappelé.

Enfin, de nombreux sujets redondants questionnent ces difficultés structurelles :

- Les débats annuels portant sur la répartition du FPIC,
- L'incapacité à exercer avec satisfaction certaines missions, en particulier celle de la gestion des voiries intercommunales,
- L'impossibilité d'envisager les investissements structurants nécessaires à la préparation de l'avenir, en particulier ceux du Service Public de Gestion des Déchets,
- Les difficultés à exploiter certains équipements, notamment le complexe Aquasud,

Eléments financiers

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026, une enveloppe prévisionnelle de 40 000 € a été inscrite pour un accompagnement cohérent et adapté de cette démarche.

Débat :

Valérie BERTIN :

On vous a rappelé le contexte dans ce long rapport, si vous l'avez lu, qui est intéressant et qui reprend bien la problématique. Avec la fusion en 2014, ça a été un choix des deux communautés de communes d'Aubusson-Felletin et Gentioux, avec après la grave crise financière, politique, juridique et organisationnelle en 2016, le long plan de redressement qui a suivi. La Communauté de communes s'est attachée à répondre de son mieux aux missions de service public. Le bureau en a bien conscience, j'espère que vous aussi, on ne peut plus continuer à fonctionner comme ça donc la fin de ce mandat apparaît comme un moment opportun pour lancer un travail préparatoire pour redéfinir les compétences communautaires, ça va être un travail technique, c'est ce qu'on vous propose en tout cas pour ne pas perdre de temps après l'installation du nouveau conseil, se mettre au travail et pouvoir fonctionner comme cette collectivité le doit.

Pour guider cette approche, il y a deux axes qui vous sont proposés, ce qu'on vient de dire, la conduite d'un travail qui porte sur la révision des compétences de la Communauté de communes avec un axe sur la gestion du service public de déchets tout d'abord, puisque là on voit que c'est compliqué pour le renouvellement du matériel, donc il est proposé d'étudier le transfert complet de la compétence collecte des déchets au syndicat Evolis 23. Ensuite la révision de l'exercice de la compétence voirie puisque vous avez tous plus ou moins répondu ; je ne sais pas si toutes les communes ont délibéré sur ce qu'on vous avait demandé suite à la commission ? Pas complètement apparemment. Puis il faudra, comme l'a dit Denis, sans doute redéfinir l'intérêt communautaire des voiries parce qu'effectivement il y a certains linéaires qui posent question.

Il y a aussi la perte du loyer du Foyer de Gentioux, on le sait tous, il y a plus de 400 000 € qui vont manquer dans le fonctionnement.

Ensuite on vous parle de la construction d'un pacte de gouvernance, d'un pacte de compétences et d'un pacte fiscal et financier, tout est lié, Pierrette a ouvert le débat tout à l'heure avec la question du FPIC et des rapports, surtout, communes/communauté, et je crois qu'il faut travailler ensemble et retrouver vraiment l'esprit communautaire. Je vois Evelyne qui dit « on n'a pas l'esprit communautaire », mais vous l'avez bien l'esprit communautaire ?

Evelyne PINLON :

Ah non ! Plusieurs fois on s'est manifesté en disant que vraiment la situation de notre commune ne permettait pas de laisser le FPIC à la Communauté de communes et je me suis souvent écouté dire que je n'avais pas l'esprit communautaire. Tant mieux si aujourd'hui vos finances

sont saines, je m'en réjouis, mais par contre je ne voudrais pas après que ce soit au détriment des autres.

Valérie BERTIN :

Non mais justement il faut qu'on travaille tous ensemble, on n'est pas les uns contre les autres.

Evelyne PINLON :

Mais moi je ne suis contre personne ! Je dis simplement que la commune de Saint Maixant ne peut pas se passer du FPIC et ce n'est pas parce que je ne peux pas me passer du FPIC que je n'ai pas pour autant l'esprit communautaire.

Valérie BERTIN :

Bien sûr, mais tout ça sera étudié, mais le débat du FPIC on ne va pas le refaire ce soir et il faut voir aussi ce que porte la Communauté de communes comme service à la population ; je me souviens de ton prédécesseur, par exemple quand j'avais la délégation sur l'enfance-jeunesse, qui ne comprenait pas à quoi servait la crèche à Aubusson alors que la crèche accueille des enfants de quasiment toutes les communes de l'ancienne communauté de communes Aubusson-Felletin, c'est sûr, puis on a une autre crèche qui est associative sur le Plateau, donc toutes les communes se retrouvent forcément dans les services. Tu prends la médiathèque, tu prends la piscine, ce sont tous nos habitants de la Communauté de communes qui en bénéficient ; c'est ça aussi qu'il faut voir, ce sont les services rendus à la population. Il y a un tas de compétences aujourd'hui que les communes ne pourraient pas porter seules.

Stéphane DUCOURTIOUX :

L'enlèvement des ordures ménagères, l'état des routes, on ne peut pas avoir « le beurre et l'argent du beurre » !

Valérie BERTIN :

Non, effectivement. Aujourd'hui, ce que je vous propose, c'est vraiment de lancer une démarche technique qui aidera après dans les prises de décisions parce qu'on aura vraiment besoin de ça. Il va y avoir un audit qui sera fait, les techniciens prendront l'attache des communes, on aura besoin de voir les services fiscaux, les services de l'État, etc. Il y aura un bureau d'études, on va vous proposer de faire appel à un cabinet pour nous accompagner et il y aura une CLECT également. Il y aura des choses à redéfinir pour que cette Communauté se remette en ordre de marche sur ses compétences obligatoires et puis autour d'un projet de territoire, Thierry l'a dit, c'est important ; il y avait un Conseil de développement qui, malheureusement avec la COVID, s'est essouffé puis au sein de la collectivité il nous fallait aussi avoir l'agent référent pour le faire tourner puisque vous savez que ce ne sont pas des élus qui siègent au Conseil de développement et ça sera important de remettre tout ça en route pour que la collectivité fonctionne comme elle se doit. Aujourd'hui on peut être fiers de notre Communauté car on revient de loin, on a beaucoup travaillé tous ensemble et je pense qu'il faut continuer dans ce sens et ne pas être les uns contre les autres ; d'ailleurs il va y avoir un renouvellement de nos exécutifs dans nos mairies, on ne sera peut-être pas tous encore là, en tout cas merci à tous d'avoir toujours travaillé dans la bonne ambiance.

Renée NICOUX :

Je partage ce que tu dis, il y a eu un gros travail de fait et revoir les compétences est une nécessité, notamment pour la voirie, car quand on regarde le nombre de kilomètres qui ne font pas partie des critères qui ont été établis au départ pour définir quelles étaient les voiries qui devaient être transférées, qui avaient un caractère intercommunal, donc c'est déjà un premier pas et on verra par la suite. Mais je me pose une question et je pense qu'il faudra qu'elle soit posée dans l'étude qui sera menée, c'est par rapport à la répercussion que ça peut avoir sur la dotation de fonctionnement de l'EPCI puisqu'il y aura une perte d'intégration si on transfère un certain nombre de choses, c'est-à-dire si on se déleste de la gestion des déchets, ça veut dire qu'il y a une perte de coefficient d'intégration. Si, à se décharger de certaines choses, on perd plus que l'on ne gagne, il faudra que l'on soit vigilant sur ces questions-là.

Valérie BERTIN :

Oui tout à fait. C'est pour ça qu'on a besoin de lancer une démarche et d'avoir des choses solides sur lesquelles s'appuyer avant de prendre des décisions ; en fait il faudra le voir comme une aide à la décision ce travail technique qui doit être mené et qui a un sens important.

Jean-Luc LEGER :

Oui c'est ça, une aide à la décision, il faudrait sans doute « marcher sur deux pieds » avec les questions de compétences, les questions juridiques, financières et fiscales, tu as raison Renée de rappeler qu'attention on peut être tenté de dire cette compétence on ne l'effectue pas bien alors ne la faisons plus mais oui effectivement ça aura des conséquences sur le coefficient d'intégration fiscale et donc sur nos dotations, il faut vraiment qu'on l'ait à l'esprit donc il y aura tout un travail qui pourra être fait avec un cabinet, on l'avait déjà fait il y a quelques années donc un côté juridique et financier mais ne pas oublier l'a côté, il y aura surtout un volet politique mais politique au sens noble du terme, qui va nous obliger dans cette crise de croissance qu'est la nôtre, à nous redemander à quoi doit servir une Communauté de communes en milieu rural et ça sera peut-être l'occasion si on se repose cette question de fond, de refaire esprit communautaire. Tous autant qu'on est, est-ce qu'on est allé jusqu'au bout de ce qu'on peut faire en termes d'esprit communautaire ? Je ne crois pas, compte tenu du passé un peu douloureux qui a été le nôtre. Donc je crois que ce sera l'occasion de refaire esprit communautaire avec les habitants ; il faut remotiver les habitants autour du CODEV, ça, ça paraît complètement indispensable, on ne fait même pas à côté des habitants maintenant, on fait nécessairement avec les habitants.

Denis PRIOURET :

Evelyne, est-ce que je peux « te titiller » un petit peu ? Est-ce que tu penses que la Communauté de communes pourrait disparaître et que tu gagnerais à gérer ta commune sans la Communauté de communes ? Parce que tout à l'heure tu as dit « vos finances », tu as tort, c'est « nos finances » ! Je connais tes difficultés, on en a parlé. J'aurais peut-être une solution, Saint Amand et Saint Maixant c'est autour d'Aubusson, je connais bien la géographie locale quand même et j'étais curieux de voir le nombre d'habitants. Peut-être que vous y gagneriez à faire une commune nouvelle avec deux ou trois communes ; peut-être que c'est une bonne idée que je lance comme ça et ça ne me regarde pas, mais je le dis quand même !

Pour finir sur la philosophie qui nous anime, je compare souvent la position de la commune et de la Communauté de communes avec celle de la France et l'Europe ; c'est un peu la même chose. Les pays européens n'arrêtent pas de dire : il faut s'unir pour lutter contre les envahisseurs, contre les dictateurs, et après, « tout le monde retourne dans sa boutique » et chacun défend ses intérêts qui sont parfois contradictoires ; c'est un peu la même démarche intellectuelle. L'Europe, si vous écoutez, c'est la méchante structure qui cause tous nos malheurs, et après on se raisonne et on se dit : on a besoin de l'Europe ! Là, c'est pareil je trouve !

Renée NICOUX :

Ça dépend du contexte, en ce moment l'Europe, c'est bien vu.

Denis PRIOURET :

Oui, et la Communauté de communes ça peut arriver aussi. Je trouve que c'est un peu la même démarche intellectuelle. Mais c'est vrai que parfois, quand on rentre dans sa commune, on dit : « Purée, la Com-Com, ça fait chier de temps en temps ! » On est « écartelé » en tant que maire en plus, et ça je le comprends. Mais bon, c'est un grand débat !

Thierry LETELLIER :

Donc tu nous proposes de réarmer la Communauté de communes ?

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 38
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une démarche portant redéfinition des compétences, refonte des conditions de leur exercice et des modalités de fonctionnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud,
- **D'ACTER** deux axes principaux permettant de guider la conduite de cette démarche, à savoir :
 - La révision des compétences de la communauté de communes impliquant l'analyse d'un transfert de la compétence SPGD à Evolis 23, la refonte de la compétence « voiries intercommunales » et un travail portant sur l'évolution du site du FAM.
 - L'élaboration d'un pacte de gouvernance, d'un pacte de compétences et d'un pacte fiscal et financier à l'échelle du bloc communal.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Développement, Aménagement et Transitions

5. Désignation des représentants de la Communauté de communes au syndicat mixte du SCOT de la Creuse

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Contexte

Par délibération N°2024-062 du 26 juin 2024, le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud a approuvé la démarche d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle départementale porté par un syndicat mixte fermé regroupant uniquement les EPCI avec une gouvernance partagée sur le principe d'un membre/une voix.

Par délibération N°2025-076 le Conseil communautaire a décidé d'approuver la création du syndicat mixte en charge du SCOT à échelle départementale ainsi que le périmètre et les statuts et d'adhérer au syndicat mixte pour l'exercice de la compétence SCoT.

Objet de la demande

L'adhésion de la Communauté de communes Creuse Grand Sud au syndicat mixte du SCOT de la Creuse implique la désignation des délégués représentant la Communauté de communes au Comité syndical.

Eléments d'appréciation

Ce Syndicat mixte est constitué par les EPCI suivants :

- la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ;
- la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;
- la Communauté de communes du Pays Sostranien ;
- la Communauté de communes du Pays Dunois ;
- la Communauté de communes Bénévent Grand Bourg ;
- la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest ;
- la Communauté de communes Creuse Grand Sud ;
- la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ;
- la Communauté de communes Creuse Confluence.

Il est administré par un Comité syndical composé de 9 délégués selon la répartition suivante : chaque EPCI est représenté par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

La gouvernance est mise en place sur le principe d'un membre/une voix : le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ; les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Eléments financiers

L'adhésion de la Communauté de communes Creuse Grand Sud implique une cotisation annuelle basée sur la population des EPCI.

Pour l'année de constitution du syndicat, la contribution est fixée à 0,50 € par habitant, soit 5 755 € pour Creuse Grand Sud (11 510 habitants au 1er janvier 2025 selon l'INSEE). La somme correspondante est inscrite au budget 2026.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 38

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** Madame Valérie BERTIN comme représentant titulaire et Monsieur Claude BIALOUX comme représentant suppléant au syndicat mixte du SCOT de la Creuse.

Questions diverses

Jacques MOUTARDE :

Oui, j'ai une question, je trouve quand même étonnant qu'on ait posé une tapisserie à la piscine sans être invités, ni l'artiste, ni ceux qui ont travaillé, et là j'en suis choqué !

Valérie BERTIN :

Alors, cette tapisserie, c'est une grande histoire ! Elle était à l'Office de Tourisme, c'est bien ça Philippe ?

Philippe ESTERELLAS :

Cette tapisserie est arrivée à la piscine pour une période d'essai car l'environnement qu'aurait la piscine a effrayé les professionnels de cet art, en disant : « Est-ce que ça va être problématique ? ». On était quand même quelques-uns à dire : « Non, on ne pense pas. » Mais imaginer une situation où on se retrouve avec une si belle tapisserie qui soit abimée nous a semblé un peu cavalier de vouloir fêter ça tout de suite. Donc on en a discuté avec la Communauté de communes, avec la Cité de la Tapisserie, et ça fait désormais un an qu'elle est installée, et a priori il n'y a pas de dégâts, donc on va pouvoir mettre en place une inauguration, un vernissage, avec l'artiste. Mais je comprends ta position.

Jacques MOUTARDE :

J'ai beaucoup de contact avec l'artiste, et c'est pour ça que je m'interroge.

Philippe ESTERELLAS :

On l'avait contacté l'an dernier pour justement mener une exposition un peu plus importante avec des peintures. J'avais filmé le hall d'entrée, pour qu'il puisse s'imaginer des peintures et finalement ça ne s'est pas fait.

Jacques MOUTARDE :

Merci.

Philippe ESTERELLAS :

C'est avec grand plaisir, Jacques, qu'on se retrouve à la piscine, devant cette superbe tapisserie. La licorne en maillot de bain et nous avec.

Renée NICOUX :

J'ai une question concernant la Scène Nationale, puisqu'on a parlé tout à l'heure de projet de territoire, et c'est quand même quelque chose qui concerne notre territoire, tout le Sud Creusois et au-delà. On sait que le Département a pris une décision, qui est de renouveler une convention de location pour la Scène Nationale, qui s'arrête en juillet, et à partir de cette date, il n'y a normalement plus d'accueil de la Scène Nationale dans l'enceinte qu'on connaît. C'est un bâtiment qui a été construit, au départ, pour accueillir à la fois le centre Jean Lurçat et les expositions de tapisseries. Donc, je trouve qu'actuellement, le Département prend cette décision au motif qu'il y a des gros travaux à effectuer sur le bâtiment qui lui appartient et qu'il n'a pas les moyens de réaliser ces travaux. Que font les collectivités, car il y avait eu l'opportunité de profiter d'une aide de la Région, d'une aide de l'Etat, il y a quelques mois, et cette aide n'a pas été acceptée, donc il n'y a pas eu de poursuite dans ce sens-là, et aujourd'hui le Département dit : « Nous n'avons pas d'aide et nous allons abandonner ce bâtiment. » Et il faudrait que la Communauté de communes se charge du bâtiment en entier ou soit partie prenante, d'autant que la médiathèque est abritée dans ce bâtiment et qu'à ce titre-là, si rien ne se passe, que devient la médiathèque ? C'est aussi la question qu'on peut se poser. Donc on aurait peut-être besoin d'aborder ce sujet collectivement et de voir comment la Communauté de communes peut peser dans le débat et comment il serait possible d'avoir un syndicat mixte qui se constitue autour de cette Scène Nationale, parce que ce n'est pas fréquent

qu'une collectivité aussi petite que la nôtre bénéficie d'une Scène Nationale avec des crédits d'Etat. Il ne faut pas négliger le fait que cette Scène Nationale amène aussi sur le territoire un certain public, des artistes, qui parlent d'Aubusson et de tout ce qui est environnant de manière positive, cela donne un certain renom à Aubusson et à tout le Sud Creusois, donc je pense que ça fait partie des préoccupations que nous devrions avoir par rapport à l'avenir de ce bâtiment, de la Scène Nationale, et de là où va se retrouver un jour ou l'autre la médiathèque. Il faut mettre ce point dans nos réflexions.

Valérie BERTIN :

Oui, je suis d'accord, on est tous concernés et alertés sur cette situation, sur ce bâtiment ; on est concernés par rapport à la médiathèque puisqu'on utilise un peu plus de 100 m². Un bâtiment qui aujourd'hui, en ce qui concerne la médiathèque, n'est plus accessible, qui offre des conditions d'accueil qui ne sont pas terribles, donc on va devoir engager une réflexion et qu'on se mette tous autour de la table. Concernant la capacité financière, on l'a encore vu ce soir, ce n'est pas la Communauté de communes qui va récupérer le bâtiment ni le rénover. On a eu des réunions au Conseil Départemental, Stéphane m'a accompagné, et effectivement il y a des crédits qui ont été fléchés. Aujourd'hui le Département réoriente ses choix vers d'autres bâtiments que celui-ci, donc ça pose un problème. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est qu'il y a un mélange des genres qui est fait entre le bâtiment et la Scène Nationale, il faut sauver le bâtiment, il faut sauver la Scène Nationale, tout est lié, donc il faut rester très prudent. Mais je suis tout à fait favorable à ce qu'on se mette autour de la table, à reprendre des discussions avec les services de l'Etat, avec le Département, la Communauté de communes et la Région. Notre territoire ainsi qu'Aubusson ont besoin aussi d'une médiathèque digne de ce nom, c'est quand même la ville sous-préfecture, c'est un lieu culturel et on a besoin d'un centre culturel. Il faut sans doute repenser aussi aux usages du bâtiment, à toutes les personnes qui sont utilisatrices, voir aussi les salles de musée qui ne vont plus être occupées, ce qu'elles vont devenir. Donc oui je pense qu'il y a une grande réflexion à mener autour de ce bâtiment.

Renée NICOUX :

Je voudrais juste rajouter quelque chose. Ce bâtiment, il ne faut pas oublier qu'il a été créé pour accueillir le centre Jean Lurçat. C'était un premier musée initié par André Chandernagor et j'ai trouvé qu'il était particulièrement navrant qu'on attende le lendemain de son décès pour annoncer ça en conseil départemental. Donc annoncer que le Département se désengageait de ce bâtiment alors que son créateur venait de décéder. Après l'avoir encensé, pour tout ce qu'il a apporté au niveau d'Aubusson, au niveau de la tapisserie ; il n'y aurait pas de cité de la tapisserie aujourd'hui s'il n'y avait pas eu le centre Jean Lurçat et je crois qu'on ne peut pas oublier ça. Donc ça fait aussi partie de notre devoir de préserver le bâtiment et ce qu'il y a dedans.

Stéphane DUCOURTIOUX :

Merci Renée, c'est exactement ce que je disais au précédent conseil communautaire. Ce qui est effrayant dans cette affaire et ce qui est incompréhensible dans cette histoire, c'est que le Département n'est pas capable d'assumer la rénovation de ce bâtiment. On peut l'entendre, mais ce qui est vraiment effrayant, c'est d'avoir dit non à 3 400 000 euros de financement qui ont été actés il y a un an. Il restait 400 000 euros à mettre sur la table sur une rénovation estimée à 4 millions d'euros, il ne faut pas non plus nous prendre pour des imbéciles. Maintenant on nous dit : « Vous le voulez ce centre culturel, vous la voulez cette Scène Nationale et bien mettez la main à la poche. » Donc il y avait 3 400 000 euros de subvention possibles et maintenant on nous demande de trouver une solution, c'est un truc de « dingue » quand même ! »

Jean-Luc LEGER :

Je vais être très court car je partage complètement ce qui vient d'être dit. Il faut sauver la Scène Nationale, on en est là. Le débat dure depuis quelques années, mais là il s'est sacrément accéléré dans le mauvais sens. Je me dis quand même, qui peut imaginer qu'à la fin de la convention d'occupation précaire, en juillet, la Scène doive s'en aller ? Alors à ce moment-là

plus de Scène, car elle perdrait son label, je crois, et le Département qui n'a pas voulu faire les travaux alors qu'il y avait un alignement des planètes de financement, se retrouverait à gérer une friche culturelle ; je pense que les friches il y en a suffisamment dans notre secteur sans en rajouter. Je crois que l'Etat neutre doit maintenant remettre tout le monde autour d'une table, apaiser le débat et sortir par le haut d'une très vilaine affaire qui pourrait condamner la Scène à très court terme, le centre culturel, dans peu de temps et être un mauvais coup pour Aubusson et pour le monde de la culture en général. J'invite tout le monde à dépassionner, à dépolitiser ; on ne fonctionne pas par ultimatum, on ne dit pas : « Si vous ne rentrez pas dans un syndicat mixte, alors on abandonnera tout au mois de juillet », non je crois pas, on ne fonctionne pas comme ça, il faut reprendre ses esprits, il faut que le Conseil Départemental revienne à de meilleurs sentiments vis-à-vis de la Scène Nationale et qu'on avance ensemble sur l'investissement et le fonctionnement de cet établissement car il faut vraiment, vraiment, conserver la Scène. De mémoire, c'est la Scène la mieux subventionnée par l'Etat ; l'Etat la porte à bout de bras parce qu'il considère qu'Aubusson et ses petites communes ont bien le droit d'avoir une Scène Nationale et elle nous est jalouée par bien d'autres communes creusoises qui n'ont que « des scènes conventionnées » et qui aimeraient tellement avoir une Scène Nationale ; il faut que tous, on se rende compte de la chance que l'on a. Alors, on y va, on n'y va pas, on pense ceci, on pense cela, mais nul ne peut contester le fait que la Scène est un équipement culturel extraordinaire avec des retombées économiques et en termes d'image. Il y a deux équipements culturels sur Aubusson : il y a la Cité de la Tapisserie, superbe poumon, superbe locomotive économique, et il y a aussi le centre culturel et la Scène Nationale. Ça me semble tellement évident que les bras m'en tombent quand on voit que la Scène peut être menacée d'ici quatre mois.

Stéphane DUCOURTIOUX :

Je voudrais rajouter qu'il y a aussi l'effet domino, on parle de la Scène Nationale, certes, mais si demain la Scène Nationale perd son label, ça veut dire que l'enseignement au théâtre, qui est proposé à la cité scolaire, s'arrête également et ce sont cent élèves qui ont choisi cette option théâtre. Donc la cité scolaire va également perdre ce vecteur d'activité, il faut en avoir conscience. Effectivement, Jean-Luc, je te rejoins, il est temps de mettre du monde autour de la table, que le Département, qui est propriétaire et qui a fait ce choix-là, aille voir le préfet, et qu'ils mettent du monde autour de la table, il est grand temps. Je ne dis pas qu'il faut prendre une décision aujourd'hui, pas avant les élections, ce n'est pas possible, mais déjà d'entamer le dialogue.

Thierry LETELLIER :

Je suis entièrement d'accord, merci Renée d'avoir abordé le sujet. J'allais aborder le sujet aussi car Benjamin m'avait donné des consignes, et pour moi c'est un sujet qui me tient à cœur ; ça fait douze ans que je travaille avec le ministère de la culture, alors dans le domaine des arts plastiques, mais je vais très souvent à Paris, au ministère, et j'entends très souvent parler de la Scène Nationale d'Aubusson parce que c'est la plus petite commune en France qui a une scène nationale et effectivement c'est quelque chose d'émblématique au niveau national, pas simplement pour Creuse Grand Sud ou la Creuse, donc cet aveuglement ou cette malveillance politique du Conseil Départemental sur ce sujet, c'est inacceptable ! Je pense qu'Aubusson sans la Scène Nationale ça serait un traumatisme énorme pour Aubusson d'abord, mais aussi pour tout le territoire. Donc je pense qu'il faut vraiment se mobiliser, et j'y contribue car il y a déjà des journalistes qui m'ont contacté et je sais qu'au syndicat national des directeurs de scènes nationales on parle d'Aubusson et on cherche aussi des relais locaux et nationaux pour défendre cette cause, mais il me semble que nous, élus, il faut qu'on se mobilise très clairement pour défendre la Scène Nationale. Il faut qu'à un moment le Département prenne une vraie décision, enfin, c'est quand même invraisemblable qu'aujourd'hui on donne encore 2 ou 3 ou 4 millions d'euros pour des ronds-points et qu'on ne soit pas capable de mettre un équipement comme ça au niveau qui est exigé ; c'est inconcevable.

Philippe ESTERELLAS :

Je me permets de prendre la parole juste pour préciser, et vous l'avez tous signalé avec brio, mais c'est vrai qu'un écosystème culturel comme la Cité internationale de la Tapisserie qui est issu du musée départemental, a aussi besoin, pour avoir des gens qui viennent régulièrement à la Cité, d'imaginer qu'il se passe autre chose autour de l'art contemporain. Ce n'est pas uniquement la tapisserie, il y a aussi le spectacle et tout le travail qui est fait par les associations culturelles pour avoir un écosystème très particulier dans le Sud Creuse, ça c'est certain. On parle de marketing territorial alors que ces gens qui viennent sur notre territoire, ils sont bien accueillis et ça aussi c'est une des marques de notre sud Creuse et quand ils repartent ils disent : « C'est bien Aubusson, c'est bien le sud Creuse » pour une multitude de raisons et pas que la cité, pas que la Scène Nationale, pas que nos commerçants, mais aussi tout un environnement. Il y a une spécificité, en Creuse, il y a une spécificité chez nous, et on est heureux de l'avoir. Donc, oui, bien évidemment ce n'est pas complètement par hasard que ça se passe à Aubusson, dans le Sud Creuse, et ça serait bien que ça continue encore. Merci, en tout cas, de vos soutiens car je sais qu'ils sont nombreux parmi le conseil communautaire et on va continuer à œuvrer pour, comme disait Jean-Luc, qu'on sorte par le haut de cette situation et qu'on continue d'avoir ce CCAJL accueillant et rénové et que nous puissions en profiter, nous, nos élèves, notre jeunesse qui va partir faire ses premières fois ailleurs et qui va revenir ici heureuse d'apporter des expériences qui les auront fait grandir et qui apporteront un peu plus à notre Creuse et notre territoire. Merci à tous !

La séance est close.